COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 04 SEPTEMBRE 2014

Présentation de la nouvelle secrétaire qui va succéder à Mme Lenne

Point sur les nouveaux rythmes scolaires

M. Liénard a donné tous les éléments de préparation pour la mise en place de l'ouverture de la 5ème classe, l'installation du portakabin pour assurer le dortoir pour la sieste des petits, le fonctionnement de la garderie, de la cantine et la mise en place des NAP.

Recrutement des intervenants

Douze intervenants NAP ont été reçus, il y aura plusieurs cycles : éveil musical percussion, arts plastiques, théâtre, danse, espaces ludiques, atelier d'anglais et expression corporelle.

Le Conseil Municipal décide l'achat de percussions pour l'atelier « éveil musical ».

Contrats CUI-CAE-CA

L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer et à maintenir cinq contrats à l'année.

Régime indemnitaire du personnel

Pour maintenir le salaire initial de la nouvelle secrétaire, le Conseil Municipal décide d'accorder l'IEMP et l'IAT pour le personnel administratif.

Régularisation budgétaire

Pour régulariser certaines écritures budgétaires concernant : la création du terrain d'entrainement, achat four, alarme salle des fêtes, auto-laveuse, taxes sur logement vacant, travaux de réfection de la voirie rue d'Accart.

Le Conseil Municipal décide d'effectuer des virements de crédits entre le fonctionnement et l'investissement.

Travaux de réfection de voire rue d'Accart

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des travaux de rénovation du réseau d'eau potable ont été réalisés par Noréade, et qu'il y a lieu de prévoir la réfection totale de la voirie rue d'Accart de la place au n°25. Après avoir étudié le devis de l'entreprise Lorban, le Conseil Municipal retient cette entreprise pour réaliser la réfection.

Motion de soutien à l'action de l'AMF :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Question ajoutée à l'ordre du jour au cours de la réunion

-Révision des tarifs des repas par la société de restauration API
-Taxe sur les logements vacants, le Conseil décide de mandater la taxe et de prendre un arrêté d'insalubrité s'il est nécessaire.
-L'âge retenu pour le repas des aînés 2014 est resté à 65 ans.
-Le Conseil Municipal a reçu une maquette du dépliant touristique pour étudier et donner leur avis.

Le 10 septembre 2014

Le Maire,

C.LAURENT